

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

Compte-rendu de la Rencontre mensuelle du 21 septembre 2016

Lycée Louis Le Grand, 123 rue St Jacques 75005 Paris

Présents :

Marc de Basquiat, Christine Bernard, Jacques Berthillier, Christian Bousset, Patrick David, Laudine Grapperon, Léonhard Gressel, Laurent Guyot-Sionnest, Isabelle Henny, Xuân-Mai Kempf, Michel Kornmann, Pierre Lavagne, Marie-Christine Lecomte, Christian Le Goff, Jean-Robert Léonhard, Marie Meyruey, François-Xavier Oliveau, Léon Régent, Isabelle Rognon, Bernadette Sauviat.

Absents excusés :

Guy Arcizet, Bernard Heron, Michel Jault, Pierre-Louis Marec, Catherine de Planard, Philippe Riché, Patrick Valentin.

Intervenant invité :

Jean-Marc Ferry, philosophe, enseigne les sciences politiques et la philosophie à l'ULB (Bruxelles) et est professeur titulaire de la chaire Philosophie de l'Europe à l'Université de Nantes. Il est l'auteur en 1995 de *l'Allocation Universelle, pour un revenu de citoyenneté*, récemment ré-édité. J.-M. Ferry fait partie du conseil scientifique de l'AIRE.

Intervention

Itinéraire et cheminement intellectuel: de l'argumentation de principe à la démonstration de la faisabilité économique.

L'engagement de J.M. Ferry en faveur de l'allocation universelle remonte à sa jeunesse, lorsqu'il fût obligé de travailler pour financer sa thèse. Ses réflexions qui le conduisirent à la rédaction de son ouvrage en 1995 reposent sur des « considérations économiques froides et non humanistes » à savoir la nécessité d'assurer à chaque individu un revenu social primaire, non pas pour compenser les faiblesses lacunaires du système mais au contraire pour restaurer son droit au travail.

Dans cette optique, l'**Allocation Universelle** est d'abord un véritable « droit » imprescriptible, de nature constitutionnelle et l'argumentation développée en sa faveur repose sur des arguments de principe, où la question de son versement était distincte

de celle de son financement.

La question du financement apparaît aujourd'hui économiquement réalisable ce qui lui permet d'envisager la notion de **Revenu de Citoyenneté**.

Limites économiques - Constats

- « Explosion » des schémas de l'économie classique (loi des débouchés) selon laquelle la production engendre les revenus eux mêmes susceptibles d'absorber la production, qui ne fonctionnent plus avec la mondialisation.
- Essoufflement du financement de la croissance par la dette longtemps « fonctionnelle » tant au niveau national que mondial, notamment en ce qui concerne les « dettes odieuses » (expression traduite de l'allemand) des pays du Sud envers les pays du Nord aboutissant à une demande potentielle globalement non solvable.

Les objections à la mise en place de l'Allocation Universelle

Le préjugé de l'incitation à la paresse : le revenu de base est un revenu minimum, il ne peut donc inciter à la paresse. Tenir un tel discours c'est également faire preuve d'un pessimisme anthropologique et ne pas comprendre ce qui fonde aujourd'hui l'identité personnelle des individus : « on est ce qu'on devient par la reconnaissance sociale de son activité ».

Un revenu primaire sans contrepartie permettrait de stabiliser l'économie sur la durée, d'encourager les individus au travail et constitue un véritable outil de citoyenneté, au contraire du RMI qualifié de trappe à pauvreté.

L'idée de justice comprise comme équilibre entre l'effort consenti et le prix reçu, alliée à une définition des revenus pensée uniquement comme rémunération des facteurs de production, fonde les résistances à la déconnection entre activité liée au travail et revenus/rémunérations – alors même que 40% des revenus individuels ne proviennent pas du travail (retraite/rente...).

Au contraire de l'universalité, concept républicain en général bien partagé, l'inconditionnalité est l'un des points durs des opposants. C'est ainsi que pour Robert Castel, le revenu de base finira par aboutir techniquement, car nécessaire, mais sans le dire explicitement en tant que tel (exemple de la mise en place *de facto* en Iran), en raison de sa charge symbolique déstabilisante en termes de « justice » telle que communément perçue.

Alors même, que ce sont les conditionnalités imposées par « l'Etat social actif » qui poussent certains à la fraude et d'autres au non recours. L'inconditionnalité constituerait non seulement un véritable choc de simplification, mais permettrait aussi de renverser la situation en faisant émerger l'individu en tant qu'offreur de travail (renforcement de la capacité de négociation...) en le libérant de l'angoisse du demandeur d'emploi – avec en perspective sur le long terme une amélioration de la productivité.

Le cas de la France où l'on peut parler « d'instrumentalisation de l'Etat social » se distingue des autres pays. Par exemple, en Allemagne, le taux d'activité est élevé mais le taux de pauvreté est également très élevé. De plus, ils ont un avantage en terme de compétitivité mais au prix de salaires très bas.

Secteur quaternaire

L'automatisation (robotique) ne doit pas être perçue de manière négative mais plutôt comme suppression du travail aliéné permettant de dépasser la vision romantique d'un travail vu comme épanouissement de l'homme, d'autant que tous les secteurs ne sont pas mécanisables.

D'où l'idée de l'émergence d'un secteur quaternaire d'activités autonomes, non mécanisables, plus libres, moins bureaucratiques – fondé sur les rapports humains – permettant une meilleure intégration sociale. Tout en notant que cette dimension existe déjà (imbrication) dans les 3 premiers secteurs.

Financement

La mise en œuvre de l'A.U nécessite un brassage financier énorme apparemment hors de portée (coût de l'ordre de 300 milliards d'euros). Même si l'on rendait crédible l'autofinancement fiscal, on atteindrait 7 points des 15% PIB nécessaire et ceci en prenant en compte uniquement les adultes. S'agissant de son financement, les leviers du système bancaire apparaissent plus puissants que ceux du système fiscal.

Le revenu de Citoyenneté diffère du Revenu d'Existence sur ce point (montage fiscal) mais le rejoint complètement sur les principes de l'universalité et de l'inconditionnalité. En intégrant son versement et son financement le Revenu d'Existence présente l'avantage d'être plus réaliste.

Questions / Réponses

- ***Comment déterminer un salaire juste quand les mesures habituelles (temps de travail notamment) ne sont plus opérantes (réseaux sociaux, internet...) et partant de là comment évaluer un revenu juste ?***
 - ⇒ Effectivement, le temps de travail direct ne suffit plus. C'est davantage la productivité du travail qui devrait être prise en compte. Quant au revenu juste, il devrait également prendre en compte toutes les redistributions. Ce qui établit une différence entre le revenu primaire disponible et le salaire.

- ***A propos de la citoyenneté : que se passe-t-il lorsqu'un citoyen français habite aux USA ou inversement un citoyen belge habite en France. Comment sera versée l'Allocation Universelle?***
 - ⇒ L'A.U. doit être vue comme un droit civique fondamental inscrit dans la Constitution. Elle est donc réservée aux membres (citoyens) de la communauté politique, qui peut être définie de manière élargie (Europe par exemple). L'A.U. n'est pas un droit social au sens du revenu d'existence, mais un droit attaché à la qualité de citoyen.

En conséquence l'A.U. ne devrait pas être versée aux résidents étrangers permanents. Ouvrir cette possibilité serait prendre le risque d'une « immigration sociale » qui deviendrait rapidement insoutenable. Il revient à chaque Etat ou Union de mettre en place son A.U.

- ***Dans cette hypothèse, ne risque t-on pas de créer un marché du travail de seconde zone pour les travailleurs étrangers qui viendrait concurrencer le marché national ?***
 - ⇒ Le risque est bien réel. Les réponses relèvent de la politique d'immigration et économique de chaque pays. L'A.U. pourrait alors être liée à la fiscalité (le bénéficiaire associé au pays où il est contributeur).
- ***Le revenu de l'état providence n'est pas comptabilisé : stabilité et souplesse. Le RdB synthétise l'état providence avec en plus une intégration des exclus et répond au problème des sociétés modernes instables.***
 - ⇒ Oui, cela rejoint les minima sociaux et environnementaux trans-nationaux.
- ***Quels sont les arguments principaux de défense de l'Allocation Universelle ?***
 - ⇒ La réponse n'est pas au niveau des valeurs mais au niveau du socle commun des principes qu'il convient de respecter. Nous sommes dans une société individualiste et pluraliste qui arrive à cohabiter avec un socle de principes de justice politique qui impose de respecter le choix des autres. L'A.U. relève de cet ordre.
- ***A.U. et don ?***
 - ⇒ Pour Alain Caillé tout don appelle un contre-don. L'A.U. relève de l'équité et non de la gratuité.
- ***Pourquoi l'allocation universelle n'est pas versée aux enfants ?***
 - ⇒ L'objectif était de marquer l'accès à la citoyenneté. Mais il ne s'agit pas d'un point dur.
- ***Précisions sur le secteur quaternaire : activités privées, salaire minimum***
 - ⇒ Pour J.M. Ferry, le maintien d'un salaire minimum est indispensable, pour empêcher l'A.U. de tirer les salaires vers le bas.
Les activités privées ne sont pas socialisantes et ne relèvent donc pas du secteur quaternaire (ndr : donc non concernées pas l'A.U.). Le secteur quaternaire se définit par la marque personnelle, le producteur doit pouvoir se reconnaître dans son « produit » - c'est une activité non industrielle et socialisante : manuelle, artistique ou encore intellectuelle. Parmi les exemples cités : le coaching, la perma-culture, la conception de logiciel informatique.
La difficulté de compréhension du secteur quaternaire tient au fait qu'il participe également aux trois premiers secteurs.
- ***Le frein principal est le lien avec le travail : faut-il pousser la réflexion du « faire sans dire » ? ou faut il se battre sur le symbole ?***
 - ⇒ Plusieurs approches possibles : réponse philosophique selon Hegel : « la ruse de la raison ». Le seul réel qui tient la route se réalise souvent par son contraire.

Réponse théologique : « Nul ne peut quoi que ce soit contre Dieu, si ce n'est Dieu lui-même. »

Il semble préférable de « jouer cartes sur table » - selon la citation « l'agir le plus franc, c'est l'agir le plus rusé » - et tenir bon sur le principe du droit au revenu de base.

La question du travail à savoir « peut-on donner de l'argent sans contrepartie en travail ? » renvoie également à la question de la nature de la monnaie, qui n'est pas seulement une « contrepartie du réel » mais aussi une valeur d'échange.

- ***Précisions sur l'estimation budgétaire de 15% du PIB :***

⇒ Les estimations budgétaires de Yoland Bresson, Marc de Basquiat et de Jean-Marc Ferry convergent toutes les trois vers 15% du PIB.

J.M. Ferry précise que son évaluation a été établie sur la base des possibilités à l'échelle européenne au moment de la rédaction initiale de son ouvrage (1995).

21h00 – Fin de la réunion.

Prochaines rencontres :

La prochaine rencontre aura lieu le **mercredi 12 octobre**, avec pour invité exceptionnel Dr. Sarath DAVALA, président du réseau BIEN en Inde